

*Benjamin PIERRE*

*Huissier de Justice*

*16, rue Sébastopol 68140 MUNSTER*

*Tél. 03.89.77.42.98 - Fax. 03.89.77.04.24*

*Email : huissier.pierre@gmail.com*



# PROCES-VERBAL DE CONSTAT

Benjamin PIERRE

Huissier de Justice

68140 MUNSTER

---

---

**L'an deux mille vingt et un, et le VINGT OCTOBRE**

A la requête de :

**SARL LG LA SOLUTION , société à responsabilité limitée ayant son siège social 2 rue du 4<sup>ème</sup> BCP 68000 COLMAR, agissant poursuites et diligences de son gérant.**

Laquelle m'expose au préalable :

« Qu'elle a crée des panneaux publicitaires lumineux destinés à être commercialisés auprès d'agences immobilières.

Qu'elle a procédé à la pose d'un panneau sur la commune d'HORBOURG-WIHR.

Qu'elle souhaite que je constate que ce panneau est visible la nuit depuis la voie publique.

Qu'elle souhaite également protéger sa création en déposant les fiches techniques de sa création en mon Etude en vertu des dispositions de l'article L111-1 du Code de Propriété Intellectuelle qui prévoit dans son 1<sup>er</sup> alinéa : « L'auteur d'une oeuvre de l'esprit jouit sur cette oeuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous. ».

Qu'elle souhaite que je fasse le nécessaire et qu'il soit procédé à toutes constatations utiles par officier public et ministériel .»

Déférant à cette réquisition

**Je soussigné, Benjamin PIERRE, Huissier de Justice à la résidence de MUNSTER, y demeurant 16, rue Sébastopol,**

Me rends ce jour à partir de 20 h 00 commune de HORBOURG-WIHR, 26 rue du Rhin.

Audit lieu je rencontre :

Monsieur Ludovic GONZALEZ, gérant de la société LG LA SOLUTION .

En sa compagnie je dresse les constatations suivantes :

## **CONSTATATIONS**

Lors de mon passage, il fait nuit.

Sur place je constate la présence d'une maison d'habitation.

Je constate la présence d'un panneau publicitaire fixé au premier étage de la fenêtre d'une maison d'habitation.

Les dimensions du panneau sont les suivantes : 63cm x 83.5cm x 5.5cm.

Je constate que le panneau est parfaitement visible depuis l'extérieur de la propriété et depuis la voie publique en me positionnant à environ 10 mètres puis à environ 16 mètres du panneau.

### **Photo 1**



### **Photo 2**



**Photo 3**



Le panneau est ensuite fixé sur la fenêtre du rez-de-chaussée.

Le panneau est parfaitement visible.

**Photo 4**



Monsieur GONZALEZ me remet trois fiches techniques des panneaux qui sont annexées au présent procès-verbal et conservées en mon Etude.

Telles ont été mes constatations.

En conséquence, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Le présent acte est établi sur 5 pages auquel j'ai joint 4 photos, en ce non compris les éventuelles annexes.

Dont acte – sous toutes réserves

Benjamin PIERRE



Huissier de Justice